

Image not found or type unknown



Attestation 200 à 203 du nouveau code de procédure civile

Par **Trincal**, le **15/01/2018** à **22:16**

Bonjour

Mon employeur me demande de remplir une attestation article 200 a 203 du nouveau code de procédure civile suite à un incident survenu a un résidant.

Question:

Suis je obligé de remplir cette attestation ? Et à quoi peut elle servir ?